



Mars 2024

Agence canadienne d'inspection des aliments Programme de vérification des variétés

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est responsable de la surveillance du système de certification des semences au Canada. Le programme de vérification des variétés, administré par l'ACIA, est une composante essentielle du système de certification des semences du Canada et en assure le contrôle de la qualité.

Les échantillons de semences utilisés pour évaluer la pureté et l'identité variétale sont soumis par les producteurs, les inspecteurs de l'ACIA et, dans certains cas, par les compagnies de semences ou les établissements de semences agréés. Les échantillons destinés aux essais de vérification variétale proviennent de lots de semences de toutes les classes généalogiques et comprennent des semences canadiennes, des semences importées au Canada et des semences de l'OCDE exportées du Canada.

Le programme de vérification des variétés permet de s'assurer que les variétés sont bien celles qu'elles prétendent être et de détecter les problèmes potentiels dès le début du processus de multiplication des semences. Il identifie les problèmes potentiels des générations supérieures lorsque les quantités de semences sont encore faibles et permet, le cas échéant, de prendre des mesures appropriées pour éviter des problèmes plus importants en aval.

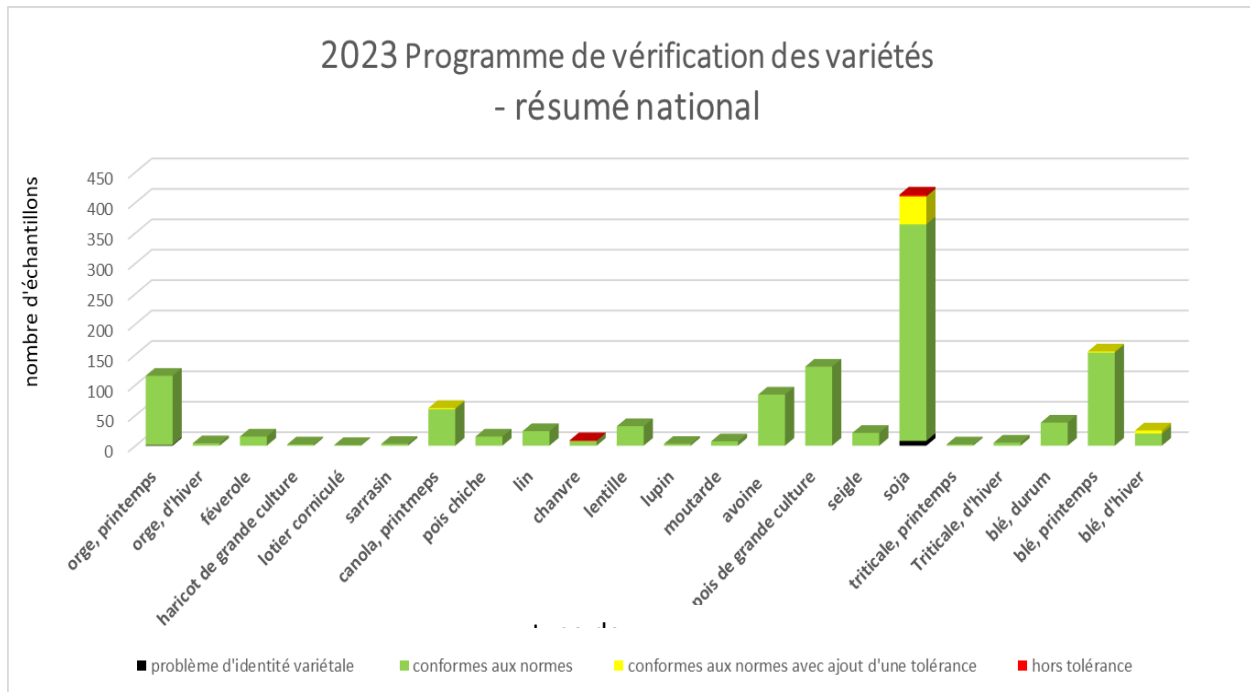
Les producteurs produisant des parcelles Select, Fondation et de Probation doivent soumettre un échantillon de semences et un rapport sur la production de la parcelle ([formulaire 50 de l'ACPS](#)) pour compléter la certification de leurs parcelles. Le formulaire 50 est soumis directement à l'ACPS, tandis que l'échantillon de semences est envoyé directement au laboratoire Fallowfield de l'ACIA.

Chaque année, le laboratoire de Fallowfield de l'ACIA à Ottawa sème ces échantillons dans des parcelles de vérification de la variété ainsi que dans une parcelle de contrôle de référence de la même variété. La parcelle de contrôle de référence est ensemencée avec des semences de sélectionneur qui ont été soumises avec la demande d'enregistrement de cette variété spécifique. Tout au long de la saison de croissance, le personnel de l'ACIA évaluera chaque parcelle de vérification de la variété et la comparera visuellement à la parcelle de contrôle et à la description officielle de la variété afin d'identifier les plants hors-type, les variants et les problèmes potentiels d'identité variétale. Les producteurs recevront une lettre de résultat lorsqu'une différence de pureté ou d'identité variétale aura été identifiée, ainsi qu'une recommandation d'actions de suivi, le cas échéant. L'objectif est d'aider les producteurs de semences à identifier les problèmes avant qu'ils ne soient transmis plus loin dans le système.

Le graphique suivant résume le nombre d'échantillons de semences canadiens fournis par les producteurs de semences qui ont été testés dans les parcelles de vérification des variétés au cours de la saison 2023. Il illustre la profondeur et l'étendue du programme de vérification des variétés. Les barres indiquent le nombre d'échantillons conformes aux normes, conformes aux normes avec ajout d'une tolérance, hors tolérance et les parcelles indiquant un problème d'identité variétale. Les parcelles hors



tolérance ou présentant un problème d'identité variétale ont été examinées afin d'en déterminer la cause profonde. Il est important de rappeler qu'il faut veiller lors de la transmission et de la soumission des échantillons de vérification des variétés, de s'assurer que la qualité et l'intégrité sont fidèles au lot de semences échantillonné.



Pour en savoir plus, l'ACIA a mis à disposition une page web sur le programme de vérification des variétés (Q&R) à l'adresse suivante:

<https://tinyurl.com/verification-des-varietes>